

La Gazette de Val-de-Ruz

Le Conseil général a accepté une augmentation du coefficient fiscal de 5 points. Pourquoi? Explications...

S'il est une mesure impopulaire en politique, c'est bien celle qui consiste à augmenter les impôts. Dans sa séance du 20 décembre 2017, la majorité du Conseil général de Val-de-Ruz a accepté de faire passer le coefficient fiscal de la commune de 67 à 72 points. Revenons sur les raisons qui ont motivé cette décision.

Les faits

La fusion des 15 villages pour former la commune de Val-de-Ruz a eu lieu en 2012. Cette dernière devenait ainsi la 3^{ème} du canton en termes démographiques; elle compte aujourd'hui près de 17'000 habitants. Elle a démarré sous sa nouvelle forme en 2013 en se dotant de nouvelles autorités. Le coefficient fiscal avait alors été fixé à 67 points (en tenant compte des bascules Etat-Communes effectuées entretemps).

Ce coefficient, le 4^{ème} plus favorable du canton (voir la figure 1 ci-contre), n'a pas été revu jusqu'ici. Les comptes communaux sont restés quasiment équilibrés pendant quatre années, soit jusqu'à fin 2016. Certes, des prélèvements ont été faits aux réserves pour compenser de légers déficits, mais dans des proportions raisonnables.

Depuis, pour les multiples raisons que nous expliquons plus loin, les comptes se sont fortement dégradés, à tel point que le résultat d'exploitation du budget 2018 annonce un déficit de 7.9 millions de francs, pour un budget total de plus de 80 millions. C'est énorme et il serait irresponsable de rien faire.

Dans sa séance du 20 décembre dernier, le Conseil général s'est prononcé majoritairement en faveur d'une hausse de 5 points du coefficient fiscal, le faisant passer des 67 points actuels à 72 points, soit la 13^{ème} position des 32 communes du canton.

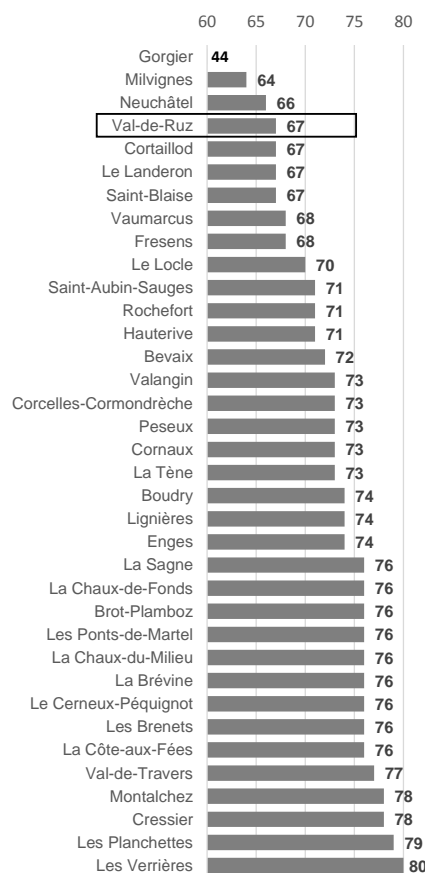


Fig. 1: Coefficients fiscaux 2017 des communes du canton.

Il est également intéressant d'observer l'évolution du résultat d'exploitation depuis 2013, année de l'entrée en fonction de la commune fusionnée (figure 2). Comme on peut le constater, le résultat d'exploitation (le "vrai" résultat, soit avant prélèvements dans les réserves) est passé d'un bénéfice de 1.5 million en 2013 à un déficit annoncé de 7.9 millions en 2018.

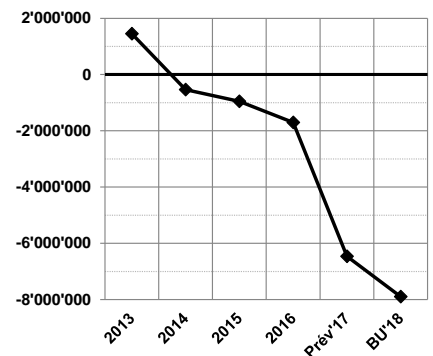


Fig. 2: Evolution du résultat d'exploitation de 2013 à 2018.

Dans le même temps, la dette, qui avait été réduite de plus de 20 millions dans les trois années ayant suivi la fusion, augmente à nouveau à plus de 110 millions, soit quasiment au niveau d'avant la fusion.

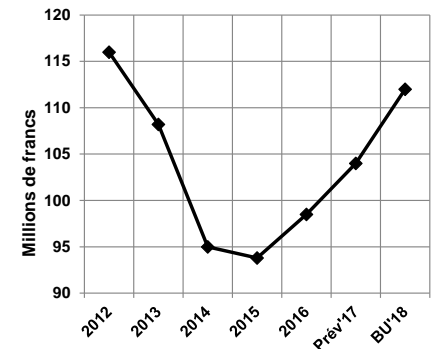


Fig. 3: Evolution de la dette de 2012 à 2018.

Que s'est-il donc passé ces trois dernières années pour en arriver là? Les autorités n'ont-elles rien vu venir? La fusion serait-elle finalement un échec? N'y a-t-il pas d'autre solution qu'une augmentation d'impôts?

Réponses page suivante...

Le canton décide, les communes payent

Lorsque le Grand Conseil prend des décisions, il n'en mesure pas toujours bien les conséquences pour les Communes. Et lorsque le Conseil d'Etat doit faire des économies, c'est sur ces mêmes Communes qu'il reporte certaines charges! Facile, mais si cette manière de faire soulage les comptes de l'Etat, elle étrangle littéralement les Communes qui n'ont d'autre solution que d'augmenter leurs impôts.

C'est en résumé la position dans laquelle se trouve la commune de Val-de-Ruz depuis deux ans.

Ces deux dernières années (2016 et 2017), d'importantes décisions ont été prises par les autorités cantonales, qui ont fortement affecté (négativement) les finances communales de Val-de-Ruz. Parmi celles-ci, mentionnons le report de la révision de la pérennité financière intercommunale et le report de l'harmonisation fiscale des frontaliers. Sans entrer dans des détails techniques, mentionnons simplement que ces deux éléments coûtent, à eux seuls, 3.5 millions de francs de plus à notre commune que ce qu'ils devraient normalement coûter.

Facile de prendre des décisions pour ménager les uns et les autres, le Haut et le Bas, puis d'en reporter les coûts sur les communes.

Facile, trop facile de faire payer les contribuables, otages d'une politique teintée de populisme social via des règles et lois régissant le financement de l'enseignement, l'accueil pré- et parascolaire, l'aide sociale ou les subventions en tous genres.

Bonne gestion locale

Au niveau communal, la gestion des dépenses qui sont du ressort des autorités n'a fait l'objet d'aucune critique. Le Conseil communal, appuyé par la Commission de Gestion et des Finances (CGF), a tout mis en œuvre pour contenir les dépenses au minimum, sans toucher aux prestations à la population. Quelques exemples parmi d'autres:

- le salaire des employés communaux est gelé depuis 2015, alors que dans le même temps celui de leurs collègues employés par l'Etat a été adapté par échelons;
- le nombre d'employés communaux pour 1'000 habitants est plus faible à Val-de-Ruz que dans d'autres communes de structure comparable;
- un certain nombre de services ont été externalisés pour rendre ces dépenses variables, c'est-à-dire n'en avoir la charge que lorsque c'est nécessaire;
- des économies importantes (1.2 million entre les budgets 2017 et 2018) ont été réalisées au poste des biens et services...

La CGF a réexaminé 73 (!) postes de dépenses pour y chercher des économies potentielles; certains ont pu être revus à la baisse, mais rien de substantiel n'a été trouvé. Il faut malheureusement se rendre à l'évidence, **les dépenses qui sont de la compétence du Conseil communal et du Conseil général ne sont plus compressibles!**

Différences 2014-2018

Voici quelques données parmi d'autres qui expliquent la dégradation des comptes communaux entre 2014 et 2018 (en millions de francs):

Formation	+ 3.10
Facture sociale	+ 1.30
Transports publics	+ 1.10
Economie publique	+ 0.50
Sécurité, environnement	+ 0.55

A ces plus de 6 millions, sur lesquels nous n'avons quasiment aucun levier, ajoutons encore que l'impôt sur les personnes morales (les entreprises) perçu dans la commune a diminué de 4 millions entre 2014 et 2016, et les perspectives 2017-2018 ne montrent aucune amélioration substantielle.

Tout cela représente plus de 10 millions de francs à trouver. Certaines économies ont été faites pour maintenir le déficit 2018 à 7.9 millions; des prélèvements aux réserves seront ensuite faits pour 5.2 millions, mais il en manque encore 2.7, qui seraient couverts par les 5 points d'impôts.

Cela représenterait, pour un couple marié avec deux enfants ayant un revenu imposable de 80'000 francs, 334

francs par année, soit **moins de 1 franc par jour.**

Ceux qui affirment que la fusion était un mauvais choix se trompent; tout indique au contraire que la situation serait pire encore si chaque village était resté indépendant.

Ceux qui pensent que la commune vit au-dessus de ses moyens se trompent également, comme le confirment plusieurs indicateurs.

Référendum

Un référendum a été lancé contre cette augmentation d'impôts. Que se passerait-il s'il devait être accepté? On n'aurait alors d'autre solution que d'intervenir sur ce qui est des compétences communales et que nous avons refusé de réduire jusqu'ici, à savoir les prestations. Exemples d'économies envisageables:

- participation des parents aux transports scolaires,
- fermeture de collège(s),
- réduction de l'accueil pré- et parascolaire au strict minimum,
- suppression des camps de ski, semaines vertes et autres activités extra-scolaires,
- réduction, voire suppression des subventions aux associations et clubs, des manifestations pour les aînés, de la fête du 1^{er} août,
- réduction drastique des investissements (p.ex. la traversée de Chévard pourrait être reportée),
- réduction de diverses prestations (dénouement, concentration de tous les services communaux sur un seul site),
- suppression du Bibliobus,
- économies en termes de sécurité,
- réduction ou report de l'entretien des places de jeux, terrains de sport, temples, cimetières et autres espaces publics,
- etc.

Toutes ces mesures ne seraient malheureusement pas encore suffisantes pour combler les 2.7 millions manquants. Mais si c'est malgré tout ce que souhaite la population, que ce choix soit fait en toute connaissance des conséquences qui en découleraient.

A l'inverse, **accepter l'augmentation proposée, c'est se montrer raisonnable et responsable.**